Boutique des 7 colonnes

APPEL A CANDIDATURE

Novembre 2025

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immeuble des 7 colonnes, la Ville s'est rendu propriétaire du rez-de-chaussée commercial. En lien avec l'histoire du lieu et le label « Ville et Métiers d'Art », il a été décidé d'y créer une boutique d'artisanat d'art. L'objectif est de louer le local à un artisan d'art ou un collectifs d'artisan titulaires d'un titre Maître Artisan en métiers d'Art et de préférence issu du territoire de la CUA.

Cet appel à candidatures est lancé dans le but de sélectionner un artisan d'art, ou un collectif, intéressé par cette opportunité.

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURE

DESCRIPTION DE L'OFFRE

La ville d'Alençon vous propose d'installer votre activité dans un local idéalement situé en cœur de ville, au sein du quartier Saint Léonard. À proximité des stationnements, et des différents pôles générateurs de flux, ce local revêt de nombreux atouts pour se lancer.

Loyer

Via un bail précaire de 1 an, renouvelable sous conditions, la ville d'Alençon propose au porteur de projet un loyer progressif tel que défini ci-dessous :

Période d'occupation	**Loyer HT/HC**
1ère année	300
2ème année	400
3ème année	500

Le local est composé :

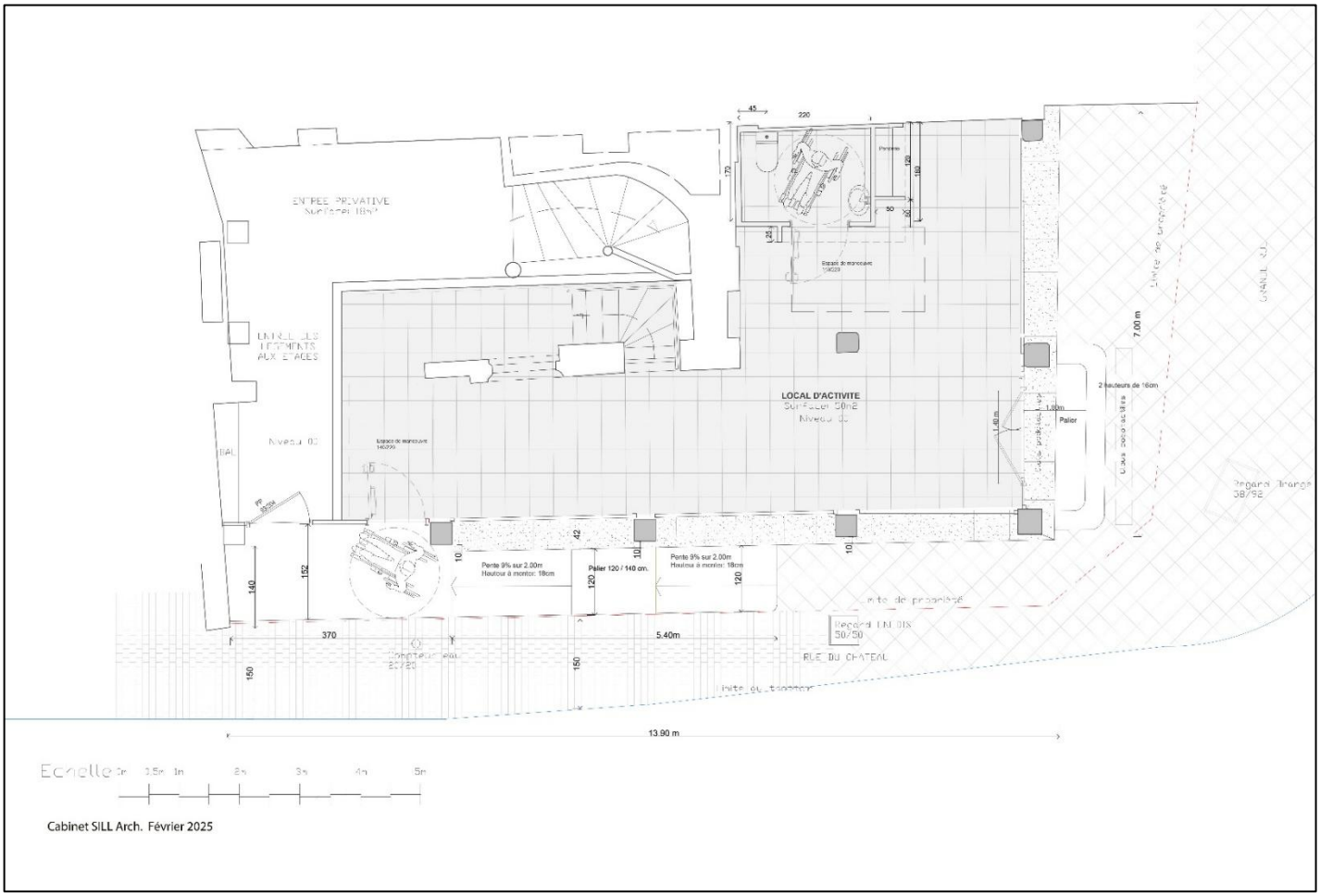
- D’une surface marchande de 50 m²

Point fort du local :

- Situé sur un axe commercial majeur, captant beaucoup de flux.
- Bonne visibilité, grande vitrine pour exposer.
- Local neuf.
- Parking à proximité à moins de 5 minutes à pied.

➔ L’agencement de l’espace de vente et son ameublement sera à la charge du porteur de projet.

➔ Le porteur de projet aura à sa charge la pose d’enseigne.



PROFIL DES CANDIDATS

Vous êtes artisan d'art, vous souhaitez trouver un lieu pour produire et vendre vos créations ou simplement disposer d'un atelier pour exercer votre activité ? La boutique des 7 colonnes ayant pour objectif de faire émerger et fournir un lieu d'artisanat, nous recherchons des artisans d'art souhaitant s'installer à Alençon dans un lieu emblématique du centre-ville et de son histoire.

La Ville d'Alençon se réserve le droit de refuser des dossiers de candidature sans recours d'aucune sorte.

DÊPOT DE CANDIDATURE

Pour remplir le dossier de candidature veuillez contacter M. Deshais, chargé de développement économie et commerce à la ville d'Alençon.

Thibault DESHAIS
Chargé de développement économie et commerce
Service Projets Urbain & Action Cœur de Ville
Département Aménagement & Développement &
Transitions Territoriales

02 33 80 87 32 (4432) – 07 88 70 12 91
thibault.deshais@ville-alencon.fr
www.alencon.fr
Ville d'Alencon

Le dossier est à retourner avant le 31 mai :

- En version papier à :

Annexe de la Mairie la Rotonde
Service Action Cœur de Ville
8 rue des Filles Notre Dame
61000 Alençon.

- En version numérique par mail à : **actioncoeurdeville@ville-alencon.fr**

Seuls les dossiers complets seront présentés au comité de sélection.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service Action Cœur de Ville.

ANALYSE DES CANDIDATURES

Tout dossiers complets et complétés sera examiné par un comité de sélection.
L'appréciation des dossiers est assurée par le comité de sélection.

Les dossiers seront évalués sur les critères suivants :

- Viabilité économique du projet ;
- Pertinence de l'activité proposée ;

- Motivation du candidat appréciée au regard du dossier de candidature et de l'entretien
- Adéquation entre le porteur de projet et son projet (compétences techniques, commerciales, compétences administratives, disponibilités, formation)
- Capacité à générer des flux et à s'intégrer dans le marché existant
- Complémentarité de l'activité par rapport à l'offre existante en centre-ville (analyse en fonction des attentes identifiées dans l'enquête commerce)

Une fois les auditions terminées, le comité de sélection se positionnera en faveur d'un candidat.